

*République Démocratique du Congo*  
Ministère des Finances  
Direction Générale des Douanes et Accises

DGDA



*Direction Provinciale du Katanga*

N° DGDA/DP/KAT/DIR/ /2020

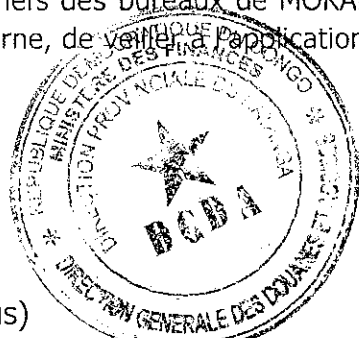
001501

**NOTE DE SERVICE**

**AUX : - INSPECTEURS CHEFS DES BUREAUX  
DE MOKAMBO ET SAKANIA**  
- **TRANSPORTEURS**  
- **USAGERS DE LA DOUANE**

**Concerne :** Soumission de la déclaration de chargement  
à travers la plate-forme du GUICE.

1. La Direction provinciale de la DGDA/Katanga porte à la connaissance des transporteurs ou de leurs représentants œuvrant aux postes frontaliers de MOKAMBO et SAKANIA dans la province du Haut-Katanga, qu'à dater de ce lundi 27 avril 2020, l'accomplissement des formalités douanières, consistant au dépôt de la déclaration de chargement dans le système Sydonia World, passera obligatoirement par la plate-forme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur, GUICE en sigle, mis en place en application du Décret n° 15/019 du 15 octobre 2015.
2. La sortie des camions des installations douanières des bureaux de MOKAMBO et SAKANIA sera subordonnée à l'obtention d'une autorisation de sortie à travers la plate-forme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur, GUICE en sigle.
3. Toute demande d'amendement d'une déclaration de chargement à l'initiative du transporteur ou du commissionnaire en douane doit, désormais, être soumise à la douane depuis la plate-forme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur, GUICE en sigle.
4. Les chefs des bureaux de MOKAMBO et SAKANIA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application stricte de la présente note.



Fait à Lubumbashi, le 27 AVR 2020

LE DIRECTEUR PROVINCIAL,ai,

**Bernard BOSELE PILIPLI**

Ci : SD (Tous)  
Chefs des bureaux (Tous)